



Natura 2000

ZPS Cap d'Erquy – Cap Fréhel

ZSC Cap d'Erquy – Cap Fréhel

comité de pilotage de validation du docob

comité de pilotage
Plévenon
05 juin 2023

Syndicat Mixte du Grand
Site
Cap d'Erquy – Cap
Fréhel



INTRODUCTION

- **Accueil**
- **Tour de table**
- **Objectifs de ce COPIL Natura 2000**
- **Cas de l'ARP Habitats marins**

ORDRE DU JOUR

- **Introduction**
- **Proposition et validation du DOCOB**
 - Rappels des travaux pour l'élaboration du DOCOB
 - Présentation de la stratégie de gestion
 - Échanges avec la salle
 - Proposition de validation du DOCOB
- **Animation et mise en œuvre du DOCOB**
 - Généralités sur la mise en œuvre du DOCOB
 - Proposition de validation des structures animatrices
 - Exemples d'actions conduites/à conduire sur le site
 - Mobilisation des élus
 - Échanges avec la salle

Conclusion



SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL"

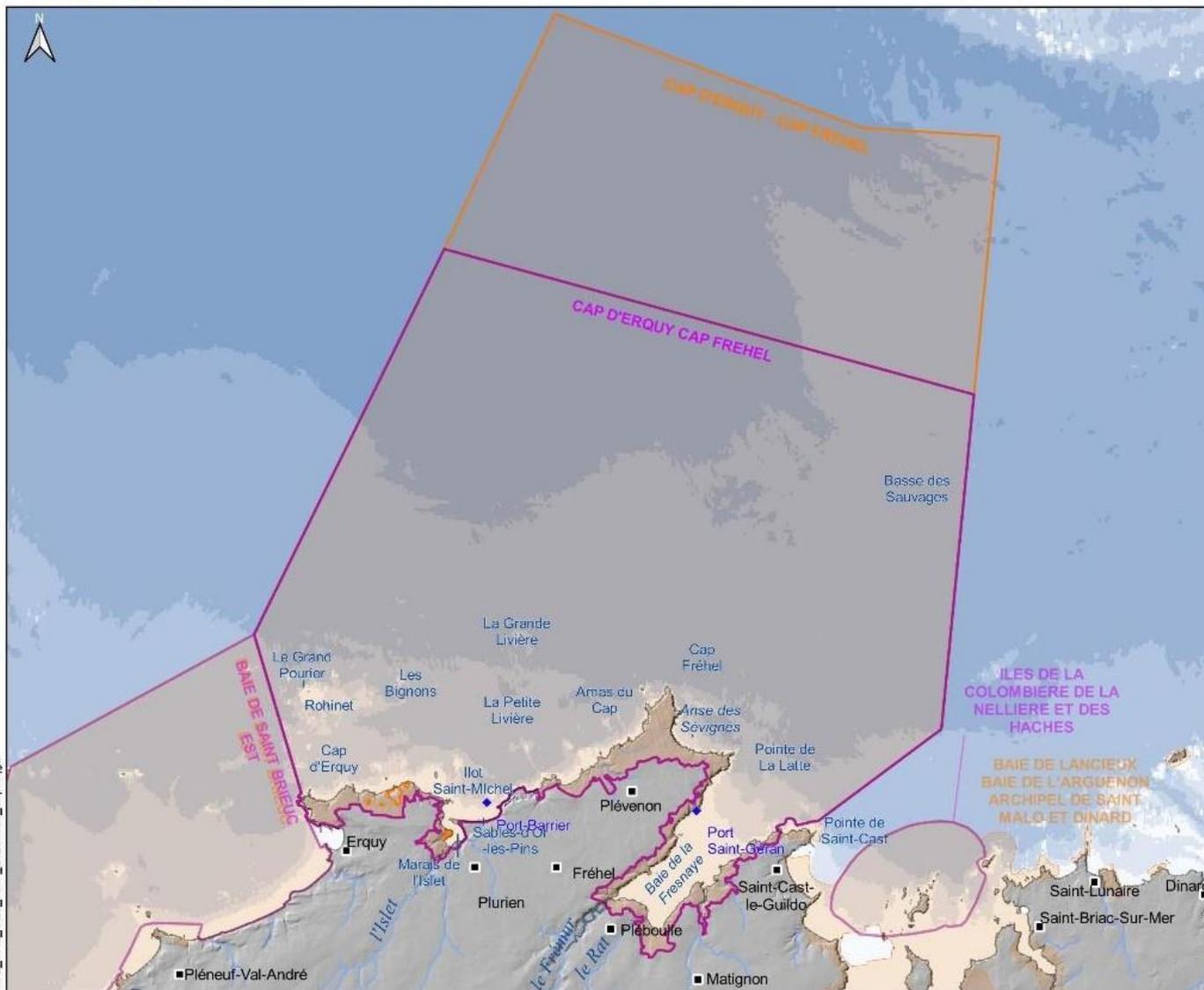
Carte de localisation



EDITEE LE :

04/09/2020

ATL_GNB_GES_AMP_20200828_84pa.qgz



Sites Natura 2000

- Directive "Habitats"
Zone spéciale de conservation
- Directive "Oiseaux"
Zone de protection spéciale

Bathymétrie (m)

- <-50
- 50 à -30
- 30 à -20
- 20 à -10
- 10 à -5
- 5 à 0
- >0

Cours d'eau

◆ Zone de mouillage

Délimitation administrative

Commune

Département

0 3 6 kilomètre(s)

0 2 4 mille(s) marin(s)

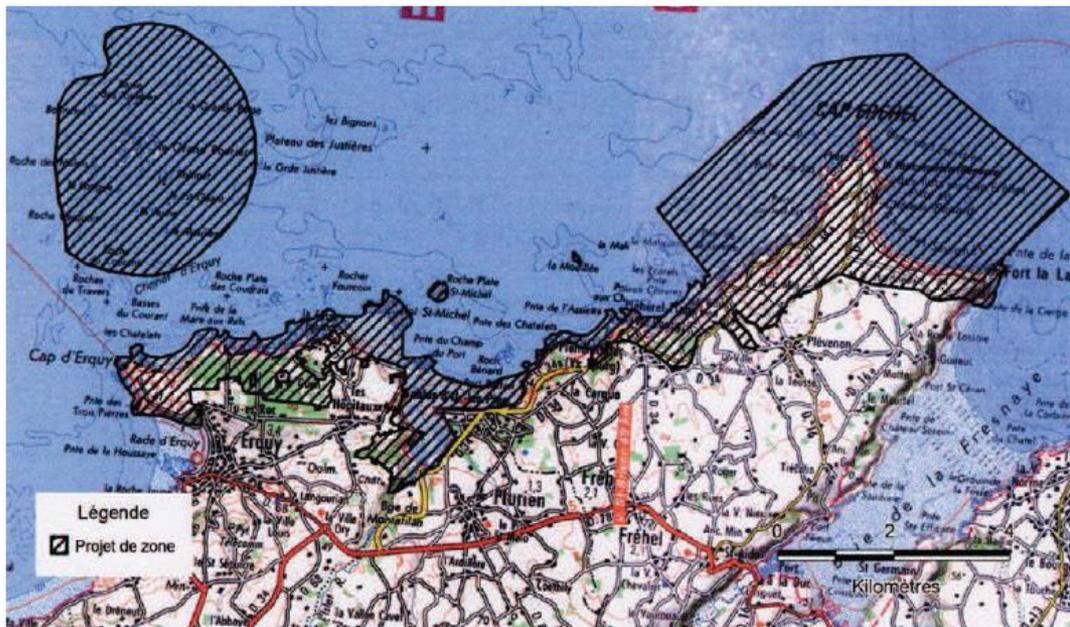
Sources des données :

- Sites N2000 : BD AMP
- Département, Commune : ED TOPC IGN
- Bathymétrie : MNT HONQNM, SHOM
- Réseau hydrographique : BRGM
- Topographie : BD ALI, IGN diffusion DREAL Bretagne
- ZMEL : DDTM 22, 08/2020

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Introduction



D'ERQUY - CAP FRÉHEL"

Carte de localisation

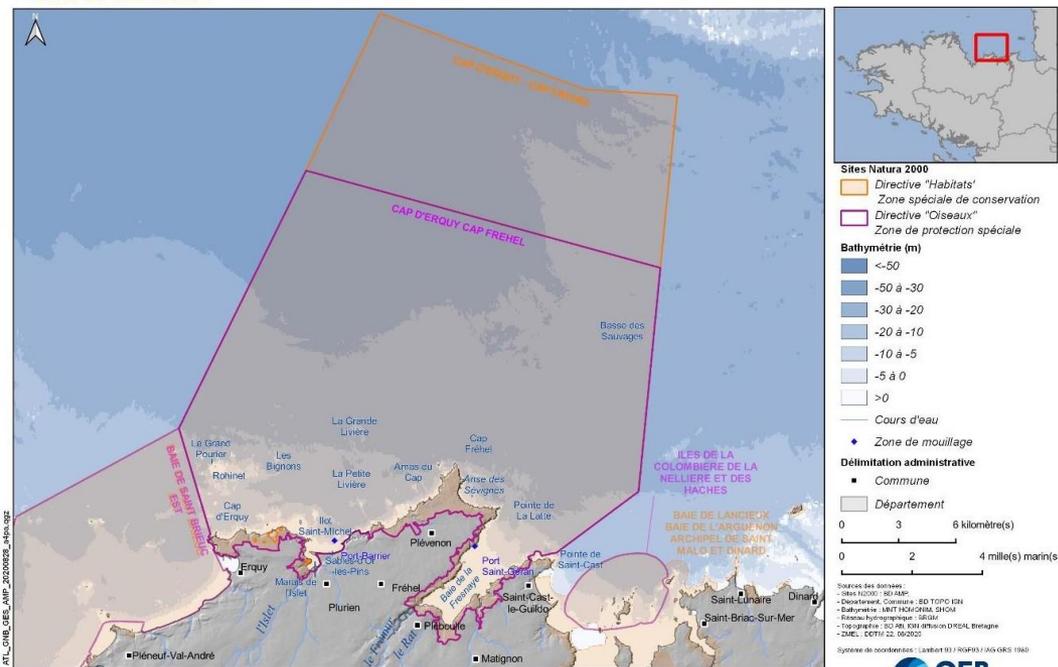
Docob : 2001
 Surface terrestre : 972 ha
 Surface marine : 3079 ha



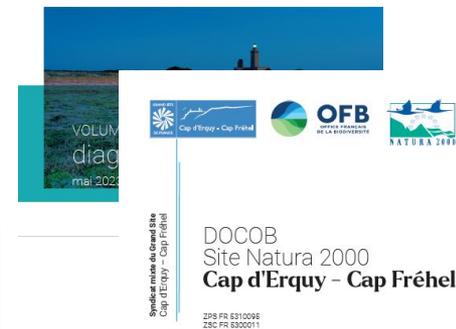
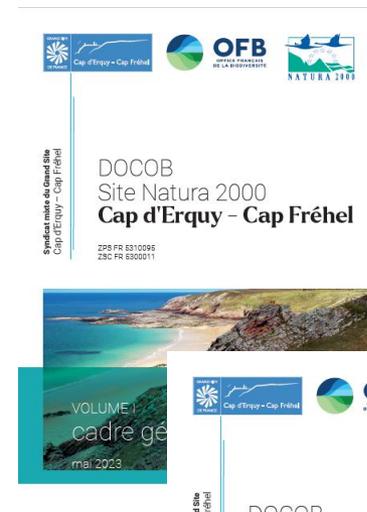
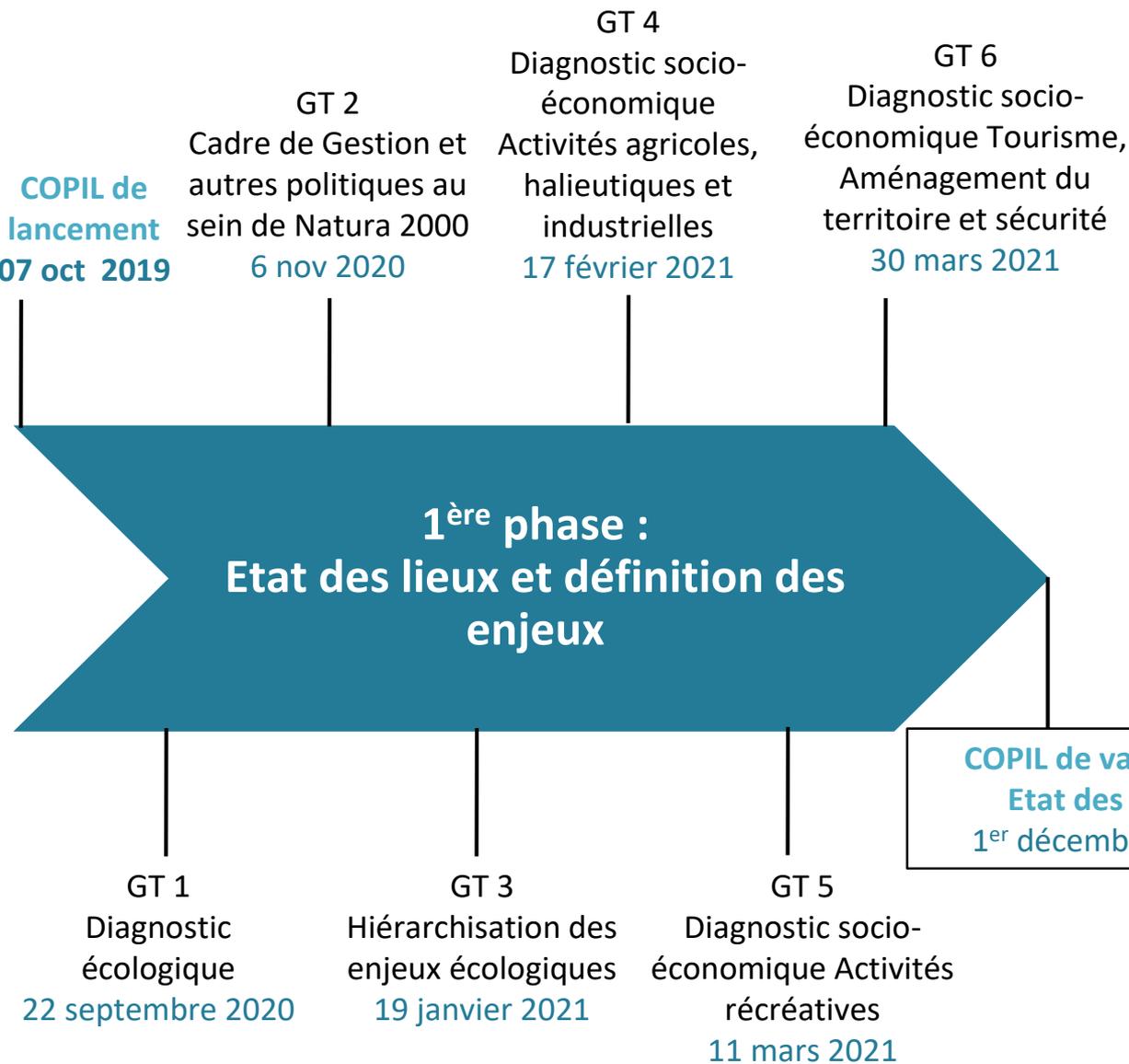
EDITEE LE :

04/09/2020

2008 extension terrestre et marine
 Surface terrestre : 1 700 ha
 Surface marine : 55 800 ha



introduction



Introduction

GT 7
Pressions et
activités
(volet Terrestre)
12 janv 2022

GT 9
Objectifs
opérationnels
(volet terrestre)
21 février 2022

GT 11
Pistes de mesures
(volet Terrestre)
06 octobre 2022

GT 13
Fiches mesures
(terrestre & marin)
01 mars 2023

2^{ème} phase :
Stratégie et plan d'actions

GT 8
Pressions et
activités
(volet Marin)
28 janv 2022

GT 10
Objectifs
opérationnels
(volet marin)
10 mars 2022

GT 12
Pistes de mesures
(volet marin)
18 octobre 2022

COPIL de validation
du DOCOB
05 juin 2023



Syndicat mixte du littoral de
Cap d'Erquy - Cap Fréhel

DOCOB
Site Natura 2000
Cap d'Erquy - Cap Fréhel

ZPS FR 8310296
ZSC FR 8300011



Rappels des travaux

Les habitats terrestres



Rappels des travaux

Les habitats terrestres



Les habitats marins



Rappels des travaux antérieurs

→ Les espèces terrestres



→ Les espèces marines



→ Les activités socio-économiques



Activités industrielles, agricoles et halieutiques



Activités sportives et récréatives marines



Activités de gestion et aménagement du territoire



Activités sportives et récréatives terrestres

→ Les objectifs à long terme, les objectifs opérationnels et les pressions

OBJECTIF A LONG TERME



FACTEUR D'INFLUENCE



OBJECTIF OPERATIONNEL



MESURE

→ Etat **favorable** : contribuer au maintien du bon état de conservation de ...

→ Etat **défavorable** / **mauvais** : contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation de ...

Surfréquentation

Fermeture des milieux

Espèces invasives Déchets Nutriments

Collisions Atteinte aux espèces

Contaminants chimiques

limiter ... / Réduire ... / Encourager ... / Veiller à ...

Présentation de la stratégie de gestion



Identification de pistes de mesures

Présentation de la stratégie de gestion



Identification de pistes de mesures

Fiches :

au total 45 fiches dont :

- 10 terre/mer (TM)
- 13 marines (MER)
- 13 terrestres (TER)
- 6 communication & sensibilisation (CS)
- 3 gouvernance (GOUV)

MER 6
ZSC
FR5300011

Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs

Priorité
2

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Tous les mammifères marins et notamment dans le site Natura 2000 ces quatre espèces :	1331 - Marsouin commun 1349 - Grand dauphin 1364 - Phoque gris 1365 - Phoque veau marin
Secteur concerné	Tout le périmètre marin du site N2000	

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- OO17 : Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives en mer

Mesures :

- GOUV1 Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- MER6 Réduction des captures accidentelles d'oiseaux, de mammifères marins et des poissons amphihalins

Contexte et problématiques

Les mammifères marins sont particulièrement sensibles aux bruits impulsifs générés par des opérations de travaux sous marins (ex : battage de pieux, déroctage par explosif), les travaux d'acquisition de données via des systèmes à impulsions (pondeurs mono-faisceaux, sondeurs multi-faisceaux, sonars civils), mais aussi des opérations de déminage opérées par la Marine nationale.

Ces opérations sont relativement ponctuelles et habituellement limitées dans l'espace. Leur impact sur les mammifères marins peut néanmoins être très fort (risque de surdité voire de mortalité selon les modalités opératoires et le contexte). Quand c'est possible, la recherche d'alternatives doit être privilégiée et lors de l'étude d'impact la séquence ERC doit être strictement appliquée.

A défaut de pouvoir éviter les bruits de cette nature (par exemple en choisissant le forage plutôt que le battage lors de travaux) il convient de chercher à réduire leur intensité via des techniques alternatives (ex: forage, fondation gravitaire, limitation d'intensité), confinement de la source de bruit, batardeaux, blocs isolants, rideaux de bulles,...) mais aussi d'éloigner les animaux des zones d'opération grâce à des répulsifs (ex : pingers) ou en adaptant les procédures de travaux (ex : soft start).

Cette action vise à promouvoir les recommandations du guide national des bonnes pratiques concernant le bruit aux différents opérateurs concernés.



Préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine

Description des sous-actions

- **MER6.1 : Caractérisation des interactions et proposition de solutions d'évitement ou de réduction**

La caractérisation des interactions s'effectuera par le bureau d'étude mandaté par l'opérateur et en charge de l'étude d'impacts en tenant compte du contexte et des autres sources de bruit.

- **MER6.2 : Analyse critique des solutions proposées et production d'avis**

Les rapports rendus par les bureaux d'étude seront examinés et analysés par les services de l'Etat avec l'appui éventuel de l'OFB. Sera notamment vérifié la prise en compte des recommandations nationales du Ministère de la transition écologique. Les recommandations seront portées à connaissance des opérateurs de terrain via les arrêtés d'autorisation.

Pour les activités non soumises à étude d'impact, le conseil pourra se faire via l'instruction de l'évaluation des incidences ou directement auprès des opérateurs comme le **groupe de plongeur-démineurs de l'Atlantique** chargé d'intervenir (ex : opérations de déminage).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER6.1	Porteur de projet, Préfecture Maritime Atlantique	Bureaux d'Etudes, Services de l'Etat
MER6.2	Préfecture Maritime Atlantique/Groupe des Plongeurs-Démineurs de l'Atlantique, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne, Office Français de la Biodiversité	PELAGIS, AL LARK, OCEANOPOLIS, GECC

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'avis rendus sur les opérations générant du bruit impulsif

Références

- MTE5, 2020 : Guide de préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine. [Bruit sous-marin, quels impacts ?](#) | Secrétariat d'Etat chargé de la Mer

Présentation de la stratégie de gestion



Identification de pistes de mesures

Retours :

- Retours des services de l'Etat, associations, représentants professionnels, ...)
- Toutes les propositions d'amendement acceptées



MER 6
ZSC
FR5300011

Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs

Priorité
2
DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Tous les mammifères marins et notamment dans le site Natura 2000 ces quatre espèces :	1331 - Marsouin commun 1349 - Grand dauphin 1364 - Phoque gris 1365 - Phoque veau marin
Secteur concerné	Tout le périmètre marin du site N2000	

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- OO17 : Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives en mer

Mesures :

- GOUV1 Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- MERB Réduction des captures accidentelles d'oiseaux, de mammifères marins et des poissons amphihalins

Contexte et problématiques

Les mammifères marins sont particulièrement sensibles aux bruits impulsifs générés par des opérations de travaux sous marins (ex : battage de pieux, déroctage par explosif), les travaux d'acquisition de données via des systèmes à impulsions (sondeurs mono-faisceaux, sondeurs multi-faisceaux, sonars civils), mais aussi des opérations de déminage opérées par la Marine nationale.

Ces opérations sont relativement ponctuelles et habituellement limitées dans l'espace. Leur impact sur les mammifères marins peut néanmoins être très fort (risque de surdité voire de mortalité selon les modalités opératoires et le contexte). Quand c'est possible, la recherche d'alternatives doit être privilégiée et lors de l'étude d'impact la séquence ERC doit être strictement appliquée.

A défaut de pouvoir éviter les bruits de cette nature (par exemple en choisissant le forage plutôt que le battage lors de travaux) il convient de chercher à réduire leur intensité via des techniques alternatives (ex: forage, fondation gravitaire, limitation d'intensité), confinement de la source de bruit, batardeaux, blocs isolants, rideaux de bulles,...) mais aussi d'éloigner les animaux des zones d'opération grâce à des répulsifs (ex : pingers) ou en adaptant les procédures de travaux (ex : soft start).

Cette action vise à promouvoir les recommandations du guide national des bonnes pratiques concernant le bruit aux différents opérateurs concernés.



Préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine

Description des sous-actions

➤ **MER6.1 : Caractérisation des interactions et proposition de solutions d'évitement ou de réduction**

La caractérisation des interactions s'effectuera par le bureau d'étude mandaté par l'opérateur et en charge de l'étude d'impacts en tenant compte du contexte et des autres sources de bruit.

➤ **MER6.2 : Analyse critique des solutions proposées et production d'avis**

Les rapports rendus par les bureaux d'étude seront examinés et analysés par les services de l'Etat avec l'appui éventuel de l'OFB. Sera notamment vérifié la prise en compte des recommandations nationales du Ministère de la transition écologique. Les recommandations seront portées à connaissance des opérateurs de terrain via les arrêtés d'autorisation.

Pour les activités non soumises à étude d'impact, le conseil pourra se faire via l'instruction de l'évaluation des incidences ou directement auprès des opérateurs comme le **groupe de plongeur-démineurs de l'Atlantique** chargé d'intervenir (ex : opérations de déminage).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER6.1	Porteur de projet, Préfecture Maritime Atlantique	Bureaux d'Etudes, Services de l'Etat
MER6.2	Préfecture Maritime Atlantique/Groupe des Plongeurs-Démineurs de l'Atlantique, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne, Office Français de la Biodiversité	PELAGIS, AL LARK, OCEANOPOLIS, GECC

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'avis rendus sur les opérations générant du bruit impulsif

Références

- MTE5, 2020 : Guide de préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine. [Bruit sous-marin, quels impacts ? | Secrétariat d'Etat chargé de la Mer](#)

Habitats et Espèces terrestres

TER6 – Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels

- Restauration active et passive
- Maitrise de la fréquentation
- Limitation du dérangement

TER1 – Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats et espèces

- Réalisation d'une cartographie des habitats
- Amélioration des connaissances sur les habitats, la flore et la faune et leur état de conservation

TER2 – Acquisition et actualisation des connaissances sur l'impact du changement climatique

TER3 – Amélioration des connaissances et contribution aux actions d'amélioration des continuités écologiques

TER 4 – Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines

- Suivi érosion côtière
- Identification des structures clés
- Mise en place d'un observatoire de la fréquentation
- Veille des pratiques et de la fréquentation associée

TER7 – Maintien de l'ouverture des habitats d'IC

- Maintien des milieux ouverts
- Restauration des conditions bioclimatiques des landes climaciques
- Restauration des milieux aquatiques



TER8 – Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'IC

- Promotion d'une non intervention
- Sensibilisation des propriétaires
- Maintien et création d'îlots de sénescence

TER5 – Maintien du principe d'interventions minimales sur les milieux stables

- Restauration passive
- Non collecte des laines de mer
- Approche durable des boisements
- Principe de non-intervention des prés salés

Présentation de la stratégie de gestion

Habitats et Espèces terrestres

TM10 – Adaptation aux effets du changement climatique

- Diagnostic de vulnérabilité et élaboration d'un plan d'adaptation
- Actions d'anticipation
- Veille sur de nouveaux changements
- Sensibilisation du public

TER12 – Maintien et développement d'une agriculture favorables aux habitats et espèces d'IC

- Bilan du territoire pour participation au PAEC
- Encouragement pour mise en place de pratiques favorables

TER13 – Protection et suivi des colonies d'oiseaux marins

- Suivi de la nidification
- Pérenniser les réserves ornithologiques
- Veille et mise en place de solutions contre la prédation

TER9 – Limitation des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones

- Définition d'une stratégie de gestion pour protéger les habitats
- Mise en œuvre d'opérations pour limiter les EEE et les résineux allochtones

TER10 – Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères

- Protection des colonies connues
- Sensibilisation
- Restauration du bocage

TER 11 - Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces de milieux aquatiques

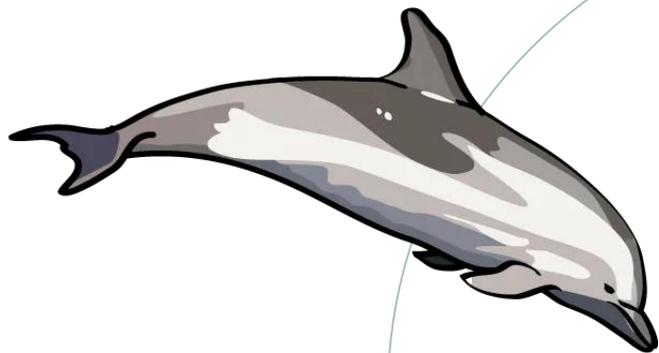
- Maintien des zones de tranquillité
- Limitation du risque de collisions routières
- Appui des études d'impact et des suivis scientifiques



Mammifères marins

MER6 - Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs

- Caractérisation des interactions et proposition de solutions d'évitement ou de réduction
- Analyse critique des solutions proposées et production d'avis



MER7 - Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins

- Préparation des outils de sensibilisation et de communication
- Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation

MER8 - Réduction des risques de captures accidentelles

- Caractérisation des interactions éventuelles
- Partage des connaissances & promotion-test des bonnes pratiques

Présentation de la stratégie de gestion

Oiseaux marins

TER 12 – Favoriser la nidification des espèces
TER16 - Solutions contre la prédation des oiseaux et des œufs

TER17 - Adaptation de la fréquentation

- Canaliser la fréquentation
- Adapter la réglementation (falaises du cap Fréhel, amas du cap)
- Partager une charte des sports de nature

Réalisation d'une cartographie exhaustive des sites de nidifications

- Suivis de la prédation sur site
- Définition d'un protocole d'intervention



MER8 - Réduction du risque de captures accidentelles

- Caractérisation des interactions
- Promotion et test de bonnes pratiques

MER9 - Lutte passive contre la déprédation sur les zones conchyliques

- Connaître et tester des techniques alternatives au tir d'effarouchement et aux tirs létaux

TER18 - Limitation du dérangement par les animaux domestiques

- Limiter la fréquentation par les chiens
- Identifier des zones de report
- Sensibiliser les propriétaires de chiens et de chevaux

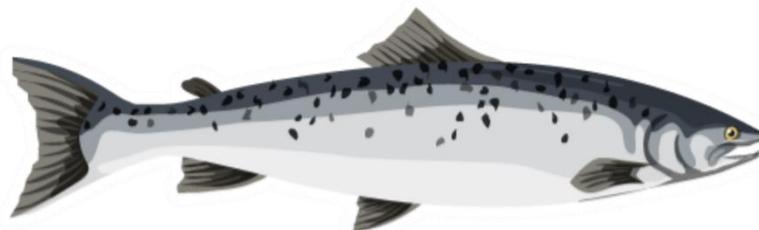
MER10 - Réduction des collisions sur les infrastructures en mer

- Participer aux instances de concertation
- Contribuer à la recherche de solutions adaptées

Poissons amphihalins

MER11 – Evaluer et lutter contre la pêche illégale d'amphihalins

- Communiquer sur la réglementation
- Échanger avec les services de police



MER8 – Réduction des risques de captures accidentelles

- Caractériser les interactions
- Promouvoir et tester les bonnes pratiques

MER12 – Partage de connaissances sur les amphihalins

- Développer un programme de sciences participatives
- Communiquer sur les sciences participatives

Habitats marins



MER5 – Espèces non indigènes : sensibilisation et gestion

- Outils d'identification & Sciences participatives (ALIEN)
- Réseau Espèces Exotiques Envahissantes
- Promotion bonnes pratiques

MER4 – Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche (ARP)

- Finalisation de l'ARP
- Accompagner la mise en place et le suivi des mesures
- Favoriser l'expérimentation des techniques alternatives



MER1 – Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostères

- Identification des mouillages/balisages sur herbiers
- Sensibilisation des usagers
- Remplacement des mouillages par des systèmes adaptés

MER3 - Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles

- Identification des interactions du projet ou des activités avec les habitats marins
- Sensibilisation des porteurs de projet ou des usagers
- Concertation et choix des mesures adaptés

MER2 – Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers de zostères

- Diagnostic et caractérisation des interactions
- Définition d'une zone concertée et adaptée

Analyse Risque Pêche (ARP) : Habitats marins / Pratiques de pêche

« Analyse Risque Pêche » habitats

Diagnostic pêche	Analyse de risques	Elaboration des propositions de mesures
1er semestre 2021 : réalisé	2ème semestre 2022 : réalisé	Début 2023 : en cours.

Les prochaines étapes

Courant 2023 (report de la réunion du 7 avril) : Groupe de travail avec les membres du COPIL N2000 sur les ARP : présentation et discussions sur les risques et les propositions de mesures.

Durant l'animation :

- Finalisation et arbitrage des propositions de mesures à mettre en place pour éviter/réduire les risques.
- Finalisation des rapports d'analyse à annexer au DOCOB.
- Traduction des mesures proposées dans des textes réglementaires pour application.

Nutriments et contaminants

TM1 – Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments

- Actions de prévention
- Actions curatives

TM5 – Contribution à la lutte contre les pollutions accidentelles

- Actualisation du plan POLMAR et participation aux exercices
- Plan infra Polmar et signalisation (vigipol)

TM2 – Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation

- Equipements des ports
- Sensibiliser à l'utilisation et aux bonnes pratiques



TM4 – Encouragement de la certification port propre

- Accroître le nombre de ports certifiés
- Intégration de l'éco conception des aménagements portuaires

TM3 – Carénage éco responsable

- Recensement des sites, équipements
- Sensibilisation aux bonnes pratiques et information sur la réglementation

Déchets

TM6 – Ramassage des déchets

- Sensibilisation et pédagogie
- Actions de réduction des déchets
- Opérations de nettoyage et de recyclage de déchets



TM9 – Lutte contre les déchets dans les réseaux d'eau pluviales

- Interception des macro déchets
- Sensibilisation des populations
- Limitation de l'imperméabilisation des sols

TM7 – Retrait des épaves et navires abandonnés

- Identification et signalement des épaves
- Accompagnement des démarches de diagnostics
- Retrait des épaves

TM8 – Réduction et valorisation des déchets issus des activités maritimes

- Recherche de solutions de réduction et de recyclage
- Retrait de déchets sous marins et limitation des déchets de ramendage

Communication et sensibilisation

CS1 – Promotion des enjeux Natura 2000 au grand public

- Définition de plans de communication
- Conception d'outils d'information N2000
- ...

CS6 – Implication des usagers dans la gestion du site Natura 2000

- Association des acteurs à la gestion
- Accompagnement des sports nature

CS5 – Education à l'environnement

Encouragement des projets d'éducation, AME/ATE ...

CS4 – Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied

- Sensibilisation sur le terrain
- Diffusion d'outils de communication

CS3 – Sensibilisation engageante et campagnes de maraude

- Rencontre des usagers,
- Sensibilisation des bonnes pratiques
- Diffusion des sciences participatives

CS2 – Sensibilisation des professionnels et collectivités aux enjeux écologiques

- Information des agents techniques et élus des enjeux
- Formation de personnes relais
- ...



Coordination

GOUV1 – Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires

- Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et d'Évaluation des incidences
- Information des services de police
- ...

GOUV4 – Animation du site Natura 2000

Animation du site N2000, concrétisation des fiches-mesures, ...



GOUV2 – Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

Veille à la bonne transmission des informations, coopération avec les acteurs, ...

Présentation de la stratégie de gestion



Charte Natura 2000

- Des recommandations générales
- Des engagements spécifiques aux enjeux Natura 2000



PRÉS SALES (1310, 1330)

Recommandations

Je veille à :

- ✓ Préserver le caractère ouvert des habitats en limitant l'enrichissement par les prunelliers, fougères et ajoncs.
- ✓ Prendre en compte la faune et la flore dans la gestion. En cas de fauche, veiller à la faire de manière centrifuge afin de laisser à la faune le temps de fuir.
- ✓ Respecter les zones de mises en défens visant à restaurer la végétation.
- ✓ Limiter voire ne plus utiliser de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux.
- ✓ Utiliser des huiles biodégradables dans les circuits hydrauliques du petit matériel (ex : tronçonneuse).
- ✓ M'informer sur la réglementation en vigueur concernant la circulation des chevaux, cycles et engins motorisés.
- ✓ Signaler à l'animateur Natura 2000 en cas de constat de non respect récurrent des plans de circulation et de stationnement définis dans le DOCOB.
- ✓ Informer l'animateur Natura 2000 de tous travaux d'artificialisation du trait de côte, ainsi que les autres travaux, aménagements ou manifestations de loisirs sur les parcelles engagées dans la charte.
- ✓ Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé.
- ✓ Evacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse, etc.).

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- En cas de fauche, respecter les dates et fréquences de fauche préconisées par l'animateur Natura 2000.
Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents et consultation effective de l'animateur en cas de travaux.
- Ne pas faire de feu sur les landes, ou à leur proximité immédiate, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).
Point de contrôle : absence de trace de feu imputable au signataire.

- Un formulaire d'engagement



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

ZSC « Cap d'Erquy - Cap Fréhel »
ZPS « Cap d'Erquy - Cap Fréhel »

Identifiant de l'adhérent

NOM et Prénom :

Mail :

Adresse :

Tel :

Adhésion individuelle

Adhésion collective (pour une structure ou un organisateur de manifestation nautique)

Je suis propriétaire d'une parcelle abritant des habitats/espèces d'intérêt communautaire

Je pratique des activités sur un lieu pouvant abriter des habitats/espèces d'intérêt communautaire (pratique permanente ou très récurrente)

Identification des milieux

Références cadastrales des parcelles engagées :

Identification des grands types de milieux concernés (cf. Volume II - diagnostic écologique) :

Herbiers de zostères, milieux meubles et rocheux

Habitats forestiers

Hauts de plages et habitats dunaires

Prairies sèches

Falaises et landes littorales

Prés salés

Mares, bas-marais et prairies humides

Engagement

La charte ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur liées aux usages de la mer dont j'ai connaissance et que je respecte.

Je veille à respecter l'ensemble des recommandations présentées dans la charte Natura 2000.

Je m'engage à respecter l'ensemble des engagements que j'ai cochés dans cette charte.

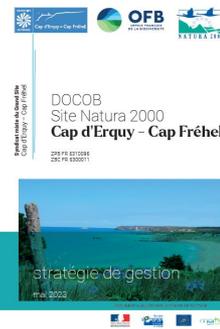
Une cartographie du patrimoine naturel du site sera fournie par les animateurs Natura 2000 au moment de la signature de la charte.

Je m'engage pour une durée de 5 ans, à compter de la réception par la DDTM/DML des Côtes-d'Armor de ce formulaire d'engagement et du CERFA, accompagné d'une copie de la charte et des engagements choisis.

DATE :

SIGNATURE :

Présentation de la stratégie de gestion



Contrats Natura 2000

- **Instrument financier** privilégié de mise en œuvre du DOCOB
 - **Démarche volontaire et rémunérée**
-
- **Les avantages**
 - Rémunération
 - Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - Dispense d'EIN
 - Possibilité de communiquer
 - **Les engagements**
 - Respect de la réglementation nationale
 - Respect du cahier des charges
 - Solliciter le chargé de mission N2000 pour toutes demandes
 - Autoriser et faciliter l'accès au chargé de mission N2000, aux experts et des structures en charge du contrôle

References réglementaires

Milieux terrestres : Liste nationale des actions contractuelles de gestion des sites N2000 - AM 17 nov 2008

Milieu marins : Liste des contrats Natura 2000 - Circulaire du 19 oct 2010 -annexe 7

→ Tableaux d'arborescence

Etat de l'enjeu			VISION A LONG TERME								
Etat actuel de l'enjeu			Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateurs de réalisation	Priorité
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)									
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité	

→ Synthèse de la stratégie de gestion sur le site Natura 2000

→ Pour tous les groupes d'enjeux terrestres et marins (habitats et espèces)
 + les enjeux de l'interface terre/mer
 + les enjeux de connaissance, sensibilisation et coordination

→ Suivi de la mise en œuvre de la gestion



- **Echanges avec la salle**
- **Proposition de validation du DOCOB**



ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Généralités sur la mise en œuvre du DOCOB



Mise en place des actions prévues dans le DOCOB

- Mobilisation de financements
- Mobilisation des partenaires
- Mise en œuvre des outils Natura 2000 contractuels (contrats et charte)

Suivi des actions mises en œuvre

- Évaluation des résultats
- Suivi scientifique et approfondissement des connaissances
- Mise à jour du DOCOB

Production d'un bilan annuel d'activités

Appui aux porteurs de projets lors des évaluations des incidences Natura 2000

 <p>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES COTES-D'ARMOR</p>	FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (Art R-414-23 code de l'environnement)	 <p>NATURA 2000</p>
---	---	--

Notice d'information

En application du droit européen, le décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 a défini les activités soumises à évaluation d'incidences lors qu'elles se situaient sur des sites Natura 2000. Ce décret est complété par des arrêtés préfectoraux : arrêté de la Préfecture de Région et arrêté de la Préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour savoir si votre projet a lieu sur un site Natura 2000 ou à proximité,

Sur le site de la DREAL :
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map
Dans légende, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Nature et biodiversité » et décochez les autres zones protégées. Vous pouvez choisir comme fond de carte : l'IGN ou l'orthophoto (à partir de 1/25000^{ème}) selon l'échelle que vous choisissez. Vous pouvez zoomer sur la carte en choisissant la commune.

Sur le site du Géoportail :
<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>
Dans catalogue, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Sites protégés ». Vous pouvez choisir comme fond de carte entre l'IGN et la photographie aérienne.

1° Description du projet
Pour réaliser la cartographie, aidez-vous de ces sites internet.

2° Description du ou des sites Natura 2000 concernés
Pour cette partie, aidez-vous des sites internet présentés ci-dessus. Il est également préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés.

Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000,

Sur le site de la DREAL :
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>
La légende de la carte vous indique si le site a été désigné Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (1979) en Zone de protection spéciale (ZPS) et/ou au titre de la Directive Habitats (1992) en Zone spéciale de conservation (ZSC).
Pour information, ZPS + ZSC = Réseau européen Natura 2000

Sur la carte, vous pouvez accéder à la fiche correspondante au site Natura 2000 en cliquant dessus. Vous pourrez sur cette fiche télécharger le document d'objectifs du site (diagnostic et préconisations), trouver le nom de l'opérateur Natura 2000 lorsqu'il a été désigné.

Sur le site national Réseau Natura 2000 :
<http://nbn.mnhn.fr/site/natura2000/region/53/bretagne>
Des informations sur les habitats et espèces

3° Analyse des éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces
Pour remplir cette partie, il est préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés. Veuillez trouver un exemple de tableau rempli sur les pages suivantes.



- **Proposition de validation des structures animatrices**

La continuité de l'animation ...

Les potentielles sources de financement mobilisables

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

➡ Fonctionnement
➡ Actions

Fonds européens

- FEADER (MAEC), FEDER
- FEAMPA (ARP, ANI-MER 2000, GALPA...)
- Projets LIFE (Marha, Natur'Adapt, EMM, etc.)

Fonds nationaux

- Fonds vert (pour les mouillages écologiques, etc.)
- Financements via les services centraux et déconcentrés MTES – MAA (ex. contrats N2000)
- Financements via Etablissements publics (OFB, AELB, CdL)
- Fondation du patrimoine

Fonds locaux

- Conseil Régional via Breizh Biodiv
- Conseil départemental 22

Modalités :

- ✓ Appels à manifestation d'intérêt (AMI)
- ✓ Appels à projet (ex : restauration écologique en faveur de la biodiversité)
- ✓ Programme de recherche
- ✓ ...



La continuité de l'animation ...



Un réseau d'acteurs locaux déjà mobilisés



Des exemples d'actions déjà conduites

Entretien des landes

- **Amélioration état de conservation des habitats**
- **qui** : Plévenon, Animateur Natura 2000
- **financement** : FEADER et Plévenon



Arasement Digue marais de l'Islet

- **Amélioration état de conservation des prés salés**
- **qui** : Plurien, Animateur Natura 2000
- **financement** : Agence de l'eau et Plurien



Coupe de pins à la Pointe aux chèvres

- **Lutte contre les résineux allochtones**
- **qui** : Fréhel, Animateur Natura 2000
- **financement** : FEADER et Fréhel



Des exemples d'actions à conduire

Restauration du clapet du Rat adapté aux amphihalins

- **Restauration de la continuité des cours d'eau**
- **qui** : Dinan Agglomération, Conservatoire du littoral, Département des Côtes-d'Armor
- **financement possible** : Agence de l'eau



Plan de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes

- **Lutte contre les espèces introduites**
- **qui** : Animateur Natura 2000, associations locales
- **financement possible** : Région Bretagne



La continuité de l'animation ...



Des exemples d'actions déjà conduites

Promotion des bonnes pratiques

- conférences et actions de sensibilisation
- qui : AL LARK
- financement : OFB



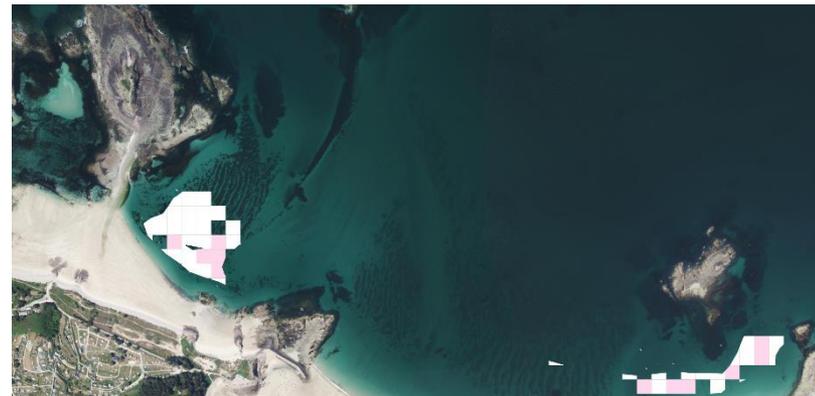
Connaissance des champs de bloc

- Inventaire et qualification Etat de conservation
- qui : TBM
- financement : OFB



Gestion des mouillages forains

- Balisage des zones sensibles
- qui : à définir (Commune ?)
- financement possible : Public (OFB ?)



Des exemples d'actions à conduire

Ramassage Algues vertes

- **Etendre les tests en Baie de la Fresnaye**
- **qui** : Prefecture des côtes d'Armor
- **financement possible** : Etat



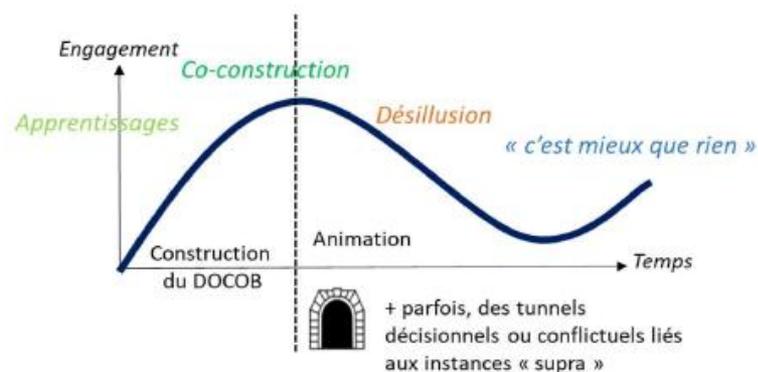
Sensibilisation des élus aux enjeux Natura 2000

- **Sorties sur le terrain d'identification des enjeux**
- **qui** : animateur Natura 2000, Animateur SAGE, Animateur ABI
- **financement possible** : LIFE MARHA, Collectivités,...



Plusieurs constats :

- **Diminution de l'implication des acteurs du territoire**, une fois le DOCOB validé.
- **Rôle central des élus représentants des collectivités dans la gestion des sites Natura 2000.** Leur implication pourrait être accrue afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des mesures.



- **Pour favoriser la phase d'animation**, il est proposé que certaines mesures soient parrainées par des élus de collectivités.

❓ Parrainage de mesures du DOCOB par des élus: En quoi consiste-t-il ?

- Être en appui direct de l'animateur,
- Favoriser la cohérence avec les autres dynamiques territoriales,
- Être porte-parole de la progression de la mesure dans les autres réunions de gestion du territoire,
- Favoriser d'éventuels appuis.



→ **Modalité expérimentale d'animation du site Natura 2000 en mer pour maintenir son dynamisme.**

→ **Elu facilitant de la mise en œuvre de décisions collectives**

Proposition de trois niveaux de parrainage :

? Niveau 1 :

Suivi régulier d'une mesure (réunion et/ou sortie terrain avec le gestionnaire tous les 3 mois)



→ Niveau 2 :

Suivi régulier d'une mesure

+ recherche active de moyens et de solutions, organisation de point multi-acteurs



→ Niveau 3 :

Suivi régulier d'une mesure

+ recherche active de moyens et de solutions, organisation de point multi-acteurs

+ mobilisation de moyens pour répondre aux besoins du gestionnaire et pour débloquer d'éventuels freins à la mise en œuvre de la mesure



→ Parrainage de mesures du DOCOB par des élus: Comment choisir les mesures à parrainer ?

Mesures parrainées sont celles considérées comme **prioritaires** et qui seront suivie par l'animateur sur l'année.

Une fois le principe validé collectivement, **proposition aux élus de se positionner selon leurs intérêts** sur les mesures prioritaires à mettre en œuvre.

Le nombre de mesures parrainées doit être en adéquation avec la capacité de l'animateur à assurer la mise en œuvre des mesures et le suivi de ces parrainages.



Discussions:

- Comment choisir les mesures à parrainer? Des mesures à quelle échelle?
- Comment vous mobiliser? Via quels réseaux?
 - Via l'agglo pour l'échelle intercommunale, via les communes pour les actions plus locales ?
 - Par l'intermédiaire de groupes de travail, bilatérales, au sein d'autres initiatives comme les Atlas de Biodiversité Intercommunale ?



Des supports pour favoriser votre implication

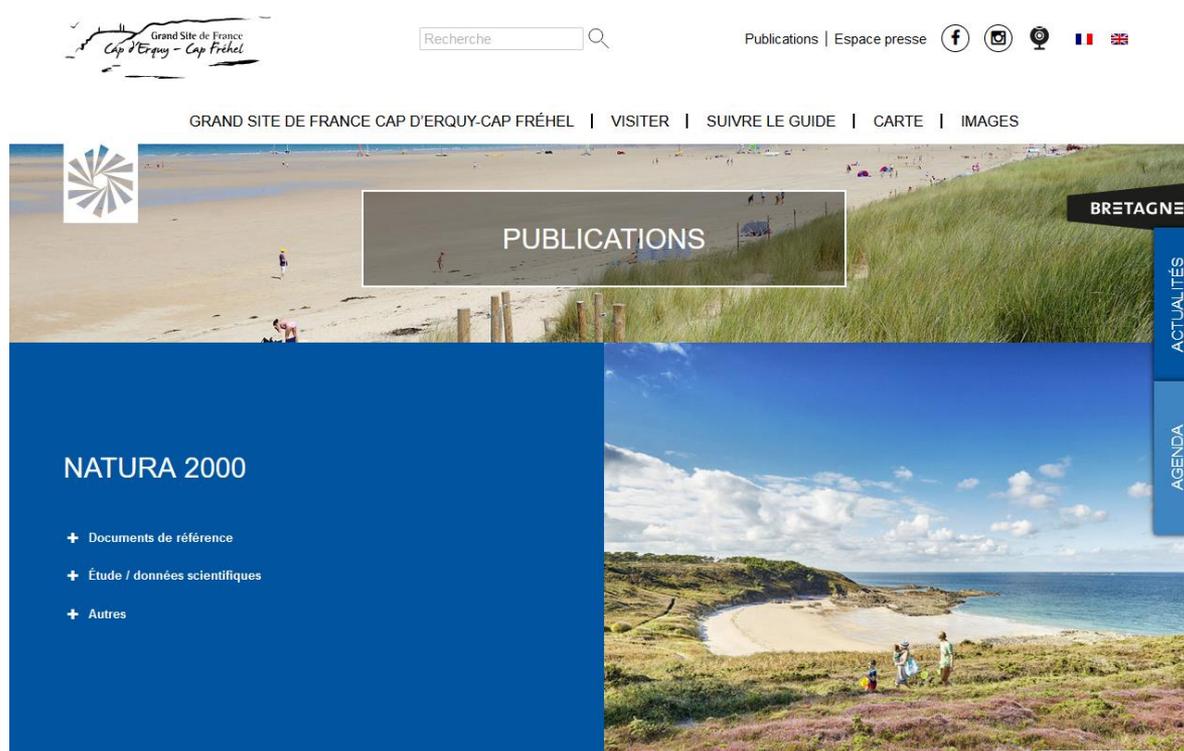


- Echanges avec la salle / points divers



CONCLUSION

Espace d'échanges



Les documents sont accessibles dans l'espace d'échanges du site internet

<https://grandsite-capserquyfrehel.com/espace-pro/>

N'hésitez pas à contribuer à l'animation du DocOb !

Nous attendons vos remarques, relectures et commentaires.

Pour cela contactez-nous :

Aurélien Pierre : thématique habitats et espèces terrestres
natura2000@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83
natura2000revision@caperquyfrehel.fr

Sven Mellaza : thématique habitats marins
sven.mellaza@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 85

Olivier Abellard : thématique mammifères marins, oiseaux marins, amphihalins
olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

